

# CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 3.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	GIEL.
6 heures du mat.	d. au-dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	12 d. au-dessus	51 deg.	27 pou. 7 lign.	Sud.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
5 h.	0 h.	6 h.			
20 n.	m. 27	42 n.	Dernier quart.	24	

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 3 mai 1839.

S'AFFLIGE QUI VOUDRA DE LA SITUATION.

S'afflige qui voudra, dit la cour avec ironie à ceux qui se plaignent de la situation présente.

Les intérêts du pays sont en souffrance; — s'afflige qui voudra, — à la cour on ne souffre pas. Les ouvriers sont sans travail; — s'afflige qui voudra, — à la cour on ne craint pas de mourir de faim. Les faillites ébranlent le crédit; Marseille, Bordeaux, Paris voient chaque jour de nouveaux sinistres; — s'afflige qui voudra, — le budget se paie; la cour vit du budget.

S'afflige qui voudra, soit; mais l'affliction n'ira pas jusqu'à ce point d'égarer la raison publique. — La cour croit-elle que le pays ne sache pas souffrir? Si elle expérimente sa longanimité, de son côté il expérimente non la valeur ou l'importance de certains hommes, mais la nature de nos institutions; il examine comment elles fonctionnent, par où elles sont impuissantes, par quoi on pourra remédier. Une pareille étude ne peut se faire à la hâte; les nations mettent du temps à s'instruire, et quand elles cessent de croire à l'utilité d'une fonction sociale, les événements arrivent au galop.

La royauté joue gros jeu, non pas que nous la croyions à la veille d'une situation périlleuse; elle joue gros jeu en ce sens qu'elle prouve, ou qu'elle manque de forces pour faire marcher la constitution, ou qu'elle veut absorber toutes les forces à son profit. Mais le pays n'est pas disposé à augmenter ses prérogatives. Il reste à savoir si le parti de la cour tentera quelques moyens violents pour imposer une bonne fois sa volonté au corps électoral; car, il faut bien le reconnaître, c'est avec le corps électoral qu'il lutte.

Tout ce qui se passe prouve que sa pensée intime est de modifier la nature des pouvoirs constitués; autrement pourquoi cette longue résistance? pourquoi repousser avec tant de ténacité la combinaison centre gauche?

La situation actuelle se perpétue, par la raison qu'elle n'est pas sérieusement dévoilée.

« Personne, dit le journal le Temps, ne s'est enquis de la cause réelle de ce qui se passe. Il n'a été rien dit de satisfaisant sur les hésitations de M. Dupin, encore moins sur la nature du concours de M. Passy, et rien du tout sur la position de M. Thiers. »

La cause réelle de ce qui se passe, le Temps doit la connaître avec détails; qui l'empêche de les rendre publics? que craint-il donc? les lois de septembre? N'est-il pas clair pour tout le monde qu'en ce moment leurs dispositions sont suspendues, que la couronne, en nommant un ministre intérimaire, en prolongeant la situation transitoire que nous signalons, se complait à rester à découvert? Le Temps se tait bien plus par ce qu'il regarde comme convenance que par crainte. Cependant on ne peut pas faire cesser la situation avec de pareils ménagements; on ne peut pas faire plier une volonté systématique avec des hommes qui n'ont ni fermeté, ni système arrêté.

Un système ne se détruit que par le choc d'un autre système.

La tribune n'en formule aucun.

La presse indécise marche sans but; les chefs de l'opposition paraissent effrayés.

Est-ce M. Dupin qui a un système? est-ce M. Thiers ou M. Barrot? Nous venons de voir ces messieurs à l'œuvre; ils n'ont produit qu'un programme ridicule pour lequel le pays ne pouvait certes pas s'échauffer.

M. Thiers paraît en ce moment voué à l'immobilisme. On l'attaque, il se tait. La Presse le poursuit fatalement, il laisse ses insinuations sans réponse.

## GYMNASÉ.

M. VERNON; Mmes LEGROS, THIBAUT, VIGNY.

A l'occasion des débuts, le feuilleton est une puissance médiocre s'interposant au travers de toutes les querelles, faisant respecter les droits de l'artiste et du public, traduisant avec impartialité les mutuelles récriminations, et de toutes ces opinions contradictoires se formant un jugement plus sûr, parce qu'il est plus réfléchi. Rarement tous les avantages du raisonnement se trouvent d'un même côté, et de même que le caprice siège également sur les banquettes du théâtre, de même tout n'est point irréprochable sur la scène. Quel artiste pourrait dire: Je suis moi-même ont besoin de s'exagérer bien peu pour devenir défauts. Rien de plus légitime alors que la variété des avis, et deux opinions contraires peuvent, en même temps, avoir toutes deux raison et tort. Voilà ce que doit savoir le critique; voilà pourquoi tous ses efforts doivent tendre à préserver son esprit de la passion du moment; s'il se laisse emporter à la rapidité de ses impressions premières, il deviendra violent, et ne rencontrera la vérité que par hasard. Mais que le feuilletoniste observe tout sans se faire illusion, qu'il s'isole des luttes établies autour de lui, qu'il balaie le bien et le mal, qu'il se décide suivant les exigences de l'emploi, suivant les difficultés vaincues, suivant la science acquise de l'artiste ou les espérances que celui-ci laisse concevoir pour un avenir rapproché, et presque toujours vous le verrez d'accord avec l'opinion restée victorieuse, et sa parole aura la force d'un bon conseil, et si elle blâme, les dissidences se taillent pour observer encore. Toute l'utilité du feuilleton est là. Sous le rapport du nombre, que signifieraient les quel-

« La maxime de Socrate, disait ce journal dans son numéro du 18 avril, « Connais-toi toi-même, » lui aura enseigné sur son compte des mystères encore ignorés de nous; mais, surpris par ses amis, il doit s'être passé dans les conciliabules de la place St-Georges quelque intime épanchement, où l'amitié se sera enrichie des dépouilles de l'autorité, où le maître se sera transformé en camarade, et M. Thiers, connu de lui d'abord, et connu de ses amis ensuite, sans confiance et sans influence, aigre qui rit de lui, et dont on rit, sera devenu peu à peu ce qu'il est manifestement à cette heure, un agneau cousu dans une peau de loup. »

Ce langage est tant soit peu amphibologique; son obscurité même demandait des éclaircissements, ses réticences des explications. M. Thiers ne peut sans danger se laisser ainsi poursuivre par un journal qui est bien en cour, qui parle par ordre du parti qui le repousse et du maître qui le dédaigne.

Si on voulait une fois pour toutes comprendre que la principale force de l'opposition réside dans la démocratie, qu'elle seule peut par son concours mettre la couronne en demeure de faire quelques concessions, on se placerait sur un meilleur terrain, on combattrait avec des armes égales.

A ceux qui ne veulent pas servir le peuple, nous conseillons de renforcer la camarilla, d'accepter le maréchal Soult, de s'unir à M. Cunin-Gridaine, d'aboutir enfin à MM. Bugeaud et Fulchiron.

Mais à ceux qui veulent s'occuper des intérêts du pays, qui veulent l'arracher au despotisme mitigé qu'on lui prépare, nous donnons conseil de tenir enfin un langage plus net et plus ferme, de dire à tout le monde ce qu'on pense qu'il est bon que tout le monde sache, de mettre de côté les convenances et les relations et même un peu les lois de septembre.

Il est évident que la France, menacée dans son repos, dans ses intérêts, a besoin pour se rallier d'une réforme sérieuse et d'hommes qui puissent la préparer. Le jour où elle trouvera hommes et principes qui puissent lui inspirer confiance, elle manifesterait largement sa puissance. Alors à la cour on ne ricanera plus; on traitera gravement toutes les péripéties politiques qui pourront surgir; nous ne resterons pas près de deux mois sans ministres, et personne ne dira quand le pays souffrira: S'afflige qui voudra.

Toute la presse s'occupe aujourd'hui des explications qui ont été données hier à la tribune par MM. Dupin, Dufaure et Cunin-Gridaine, et des conséquences qu'il faut en tirer. Le Commerce pense que M. Dupin a été mal inspiré dans sa conduite et dans l'exposé qu'il en a fait à la chambre.

Nous craignons, dit-il, que M. Dupin n'ait porté une atteinte profonde à son influence, à son avenir, disons tout, à sa consistance politique. Il faut bien l'avouer, le rôle de M. Dupin dans la journée d'hier a une fâcheuse ressemblance avec celui qu'a joué M. le maréchal Soult dans les journées précédentes. Ce sont les mêmes scrupules fondés sur des prétextes plutôt que sur des raisons; ce sont les mêmes mystères, les mêmes caprices, les mêmes variations.

Après avoir ainsi apprécié l'attitude de M. Dupin dans la séance d'hier, le Commerce se résume ainsi:

Au total, si, par la prolongation de la crise, la cour a eu pour but d'user le centre gauche, elle nous paraît arrivée à ses fins. Il nous semble impossible que cette iraction de la chambre puisse accepter de nouveaux mécomptes, ou, si on l'aime mieux, s'exposer à de nouvelles mystifications. Si le château a voulu amener une situation tranchée, nous croyons qu'il y est parvenu. Le centre gauche ne peut plus être quelque chose que par sa fusion complète avec la gauche, et la question tend à se poser sur un terrain plus net: un ministère de gauche ou un ministère doctrinaire. On dit à la cour que la chambre n'a pas de majorité, nous ne le croyons pas; mais dans tous les cas le pays en a une, et les doctrinaires, si on avait l'imprudence de leur donner le gouvernement, ne tarderaient pas à s'en convaincre.

ques voix des critiques? ne se perdraient-elles pas avec toutes les autres dans la tempête de nos représentations, et n'est-il point vrai qu'au milieu du silence des jours qui suivent les débuts, c'est en faisant droit à tous les partis qu'elles calment les irritations et préparent le triomphe de la justice? Pour réunir en soi les conditions d'un critique influent, il est donc nécessaire d'y travailler long-temps, et pour notre part nous sommes loin de prétendre que nous ayons conquis ce titre; mais du moins nous nous sommes efforcés jusqu'ici de suivre en tout les règles dictées par la prudence, et les deux artistes franchement soutenus par cette feuille ont réussi. Les mêmes causes nous conduiraient probablement encore aux mêmes résultats.

L'admission de M. Vernon a été prononcée. Durant le cours des débuts, il eût été imprudent d'insister sur les légers défauts de cet artiste; mais aujourd'hui la raison de ce ménagement n'existe plus, et nous lui dirons toute la vérité. Si notre jeune premier sait beaucoup, il lui reste encore à apprendre. Sa diction est parfois précipitée au point de devenir inintelligible; l'émotion ne court pas toujours, et comme l'acteur parle pour toute une salle, rien ne le dispense d'articuler chacun des mots qui sortent de sa bouche. Nous conseillons encore à M. Vernon de travailler sa voix, pour mieux faire ressortir toutes les parties du couplet; son organe peut se développer par l'étude; la négligence, bien plutôt que la nature, a paralysé chez M. Vernon ce moyen presque infallible de succès.

Les débuts de Mlle Legros sont pour notre ville un frappant exemple du danger de la précipitation dans les jugements. Le premier couplet de Pierre-le-Rouge avait soulevé contre l'artiste un orage épouvantable; le dernier couplet de la Marraine a motivé un bis. Trois pièces ont suffi pour opérer cette étonnante

Le National dit que M. Dupin a couronné son histoire de ces trois derniers jours par le plus grand insuccès de triomphe que nous ayons vu depuis long-temps; puis il ajoute:

La cour est peut-être satisfaite de ce qui s'est passé aujourd'hui. Peut-être s'imagine-t-elle qu'elle a remporté un certain avantage contre la presse en se cachant derrière M. Dupin. Nous ne pouvons que lui souhaiter beaucoup d'avantages pareils. Il y a un mois, M. Soult a été tué à son service; il y a huit jours, c'a été le tour de M. Guizot: aujourd'hui c'est celui de M. Dupin. M. Passy n'est pas remis des blessures qu'il a reçues en montant au fauteuil. Il n'y a plus ni centre droit, ni centre gauche. Que restera-t-il donc à la monarchie, pour peu que la guerre se continue?

Le Courrier français ne désespère pas encore, comme le Commerce et le National, de voir le centre gauche arriver à un résultat appréciable et palpable.

Quelle est maintenant, dit-il, la leçon qui ressort de ce débat? Disons-nous, avec M. Passy, que le centre gauche est impuissant? M. Dufaure a raison; cette opinion a trop de racines en France pour qu'il lui soit permis d'abdiquer. Ce ne sont pas les principes qui manquent, ce sont les hommes. Le centre gauche sera quelque chose, il sera tout dans le présent (car l'avenir appartient à la gauche), quand ses principaux membres voudront et oseront. Mais que faire et que devenir avec des hommes tels que M. Passy, qui est toujours d'un avis contraire à l'opinion de son parti, qui vote un jour avec une majorité pour M. Cunin-Gridaine, un autre pour M. Etienne avec une majorité opposée? C'est M. Passy qui a fait à M. Cunin-Gridaine ces ouvertures si compromettantes et si ridicules; c'est M. Passy qui a exigé que l'on retirât le ministère de l'intérieur à un homme tel que M. Dufaure, pour le donner à qui? à M. Pelet (de la Lozère); c'est M. Passy qui conteste seul au chef de son parti, à M. Thiers, la présidence du cabinet. M. Passy ne peut pas être le chef, et il ne sait pas accepter le rôle de lieutenant; l'impuissance du centre gauche n'est donc que l'impuissance de M. Passy.

Le Constitutionnel vient en aide au Courrier français pour exagérer l'importance du centre gauche, fraction bien moins nombreuse dans la chambre que la gauche, et qui par conséquent n'est pas, comme on voudrait le faire croire, le représentant de la véritable opinion du pays.

Il reste démontré, dit l'organe du centre gauche, que c'est bien à tort qu'on accuserait le centre gauche d'impuissance. Depuis le commencement de la crise, on a pu voir de combien d'intrigues, de mauvais vouloirs une pareille combinaison était poursuivie. Et cependant voilà trois fois qu'on y revient! Peut-être est-ce définitivement ailleurs qu'on ira prendre un ministère. Mais nous le disons en toute sincérité, et sans nous préoccuper le moins du monde des personnes, tout ce qu'on constituera en dehors du centre gauche n'aura ni force ni durée. Le mouvement électoral a été tout entier dans le sens de cette grande fraction du parlement; cette tendance du pays ne fait que se fortifier de jour en jour. C'est une puissance qui se fonde, alors que d'autres puissances s'affaiblissent et s'en vont. Tout ce qu'on fera contre elle blessera le sentiment national; essayer par d'indignes manœuvres de l'altérer et de l'anéantir, serait une œuvre misérable et qui tournerait au grand dommage du pouvoir même.

Le Temps caractérise très-spirituellement l'insistance avec laquelle chacun vient déclarer à la tribune que la couronne n'est pour rien dans les embarras du moment. Il faut, en effet, que la chose soit bien incroyable pour qu'on l'affirme si souvent.

On voit, dit le Temps, que le public n'est pas plus avancé le cinquante-deuxième jour de la crise que le premier jour. Personne ne s'est enquis de la cause réelle de ce qui se passe. Il n'a été rien dit de satisfaisant sur les hésitations de M. Dupin, encore moins sur la nature du concours de M. Passy, et rien du tout sur la position de M. Thiers. Le dévouement de tous les orateurs, le respect de tous les écrivains pour les convenances et les relations, et aussi un peu les lois de septembre, ne permettent pas à la presse d'être moins discrète que la tribune. C'est à tout le monde, comme disait feu M. de Talleyrand, à avoir plus d'esprit que chacun de nous, et à deviner la chose qui est à travers celle qu'on dit.

transformation. Qu'il nous soit permis de voir dans l'orage et le rappel une double faute. Nous nous sommes précédemment expliqué sur le premier cas, parlons du second. Mlle Legros ne chante pas le couplet, elle le dit et le dit très-bien; mais ceci justifie-t-il une ovation? non. L'on pardonne à l'artiste de ne pas avoir beaucoup de voix, mais on ne peut de ce défaut naturel lui faire un moyen de glorification; on apprécie son adresse à tourner l'obstacle, mais sa prudence, excusée par l'impuissance d'affronter la difficulté, ne vaut pas une ovation. Comment donc expliquer le rappel de Mlle Legros? Voulait-on récompenser son jeu dans tout l'ouvrage?

Nous avons soutenu assez chaudement cette actrice pour ne pas encourir un reproche de prévention contre elle; mais nous dirons que la Marraine est pour elle l'ouvrage le moins favorable. Mlle Legros s'est montrée là, comme ailleurs, excellente comédienne; mais la Marraine est avant tout un vaudeville semé d'airs charmants, et qui, par ce motif, convient moins que tout autre au talent de cette demoiselle. Je ne sais ensuite si l'actrice était troublée par la peur, ou bien si on ne l'avait pas prévenue de cette disposition fâcheuse du Gymnase qui absorbe tous les sons et étouffe toutes les voix; mais il est certain que dans plusieurs scènes Mlle Legros, sous prétexte de converser avec elle-même, semblait converser avec elle seule; ses mots ne parvenaient seulement point à ses auditeurs du parquet, et nous avons deviné plutôt qu'entendu les petites gronderies qu'elle débitait au filleul.

Ces observations sont peu de chose par elles-mêmes, mais elles sont amenées par l'inopportunité du rappel. L'emportement de l'admiration n'est point au même degré partagé par tout un public, et la sévérité croît souvent en proportion de l'engouement.

Voilà ce que nous avons trouvé de plus important dans les journaux de ce jour sur les explications données à la séance d'hier; nous en concluons que M. Dupin n'a aucune des qualités qui constituent l'homme d'état, et qu'il n'y a d'autre parti à prendre à son égard que de le laisser désormais en dehors de toutes les combinaisons parlementaires qui pourraient encore être tentées; nous en concluons que M. Passy a très-probablement quitté son rôle de niais de mélodrame pour prendre celui de traître; nous en concluons enfin que le centre gauche n'a plus aujourd'hui qu'à se rapprocher de la gauche et à se fondre avec elle, s'il veut conserver quelque influence dans la direction des affaires.

Le 6<sup>e</sup> régiment d'artillerie vient de recevoir l'ordre de partir; il se rend à Besançon. Il sera remplacé par le 12<sup>e</sup>.

Le 4<sup>e</sup> d'infanterie de ligne a reçu également l'ordre de quitter Lyon; il va tenir garnison à Paris. Le 4<sup>e</sup> n'est à Lyon que depuis un an.

Les compagnies de ce régiment en garnison à Bourg partiront le 9 de ce mois pour se rendre à Paris avec leur régiment qu'elles rejoindront à Mâcon. Elles seront remplacées par un semblable détachement du 31<sup>e</sup> de ligne, venant de Lyon.

Nous ajoutons quelques détails à ceux que nous avons donnés hier sur la course aux chevaux qui a eu lieu à Perrache.

L'espace à parcourir était de 2,100 mètres pour la première épreuve qui a donné les résultats suivants :

Le cheval de M. Chaize,	2 min. 38 sec.
— M. Ader,	2 40
— M. Barge,	2 43
— M. Moras,	2 44
— M. Junieux,	2 47
— M. Perron,	3 »

Les trois chevaux qui ont concouru pour l'épreuve définitive étaient donc ceux de MM. Chaize, Barge et Ader.

M. Chaize a obtenu le premier prix, M. Barge le second.

On vient encore de retirer de la Saône le corps d'une des victimes de l'accident arrivé mardi soir vers le Pont-de-Pierre.

## Paris, 1<sup>er</sup> mai 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

On se souvient que M. Dupin a dit à la tribune qu'il était seul responsable de la dernière rupture, que la couronne y était restée tout-à-fait étrangère; sans prétendre contredire cette assertion, nous répéterons ce qui se disait hier soir dans plusieurs salons politiques. On y racontait que dimanche, à minuit, après être tombé d'accord avec ses futurs collègues sur tout ce qui était relatif à la constitution définitive du nouveau cabinet, M. Dupin était allé trouver le roi pour lui annoncer cette bonne nouvelle. M. Dupin aurait été fort bien reçu par S. M.; mais voici les paroles qui auraient porté le découragement dans son ame et l'auraient déterminé à se démettre :

« J'apprends avec un grand plaisir que tout est enfin terminé; la conclusion que vous m'annoncez prouvera combien j'ai été calomnié depuis cinquante jours, quand on a dit que les embarras et les empêchements étaient venus de moi. Seulement, en me réjouissant de voir enfin commencer une expérience qui fera tomber bien des illusions, je ne puis m'empêcher de m'attrister de vous voir, vous, Monsieur Dupin, vous un homme de si grande valeur et dont l'avenir politique est si beau, vous compromettre dans une combinaison qui ne me paraît pas avoir la moindre chance de durée; c'est sans doute une nouvelle preuve de votre dévouement que vous avez voulu me donner, je vous remercie de vous être sacrifié pour moi. »

Ces paroles, à ce qu'il paraît, ont fait perdre la tête à M. Dupin, et lundi matin, à six heures, il réveillait M. Passy pour lui dire qu'il avait passé une fort mauvaise nuit, qu'il avait rêvassé, et que, toutes réflexions faites, il ne croyait pas les choses assez avancées pour se regarder comme lié vis-à-vis de ses collègues par la parole qu'il leur avait donnée la veille.

D'autres déclarations ont suivi, dans la matinée, cette déclaration première, et au dire de M. Dufaure, qui ne s'en cachait pas hier devant les députés qui le questionnaient sur les causes de la rupture, jamais reculade n'a été motivée par de plus pitoyables raisons.

Au reste, l'embarras de M. Dupin a plus que percé dans les explications qu'il a présentées à la tribune. M. Dupin, qui d'ordinaire est si clair, si net, si précis, si incisif, était embarrassé, confus, déconcerté; il se perdait dans ses raisonnements, il s'embrouillait dans ses phrases; la moindre

interruption suffisait pour l'arrêter tout court, lui qui a si souvent des réparties heureuses.

— Si M. Dupin, comme beaucoup de personnes l'en accusent, a joué, dans la dernière rupture, le rôle de compère et d'instrument, il pourra voir, à la manière dont les feuilles du château parlent de lui, combien en certain lieu on se montre peu reconnaissant du sacrifice qu'il a fait. Voici ce que dit la *Presse*, à propos de son malheureux discours d'hier :

Quant à M. Dupin, il s'est fait sauter avec le ministère centre gauche. Ce n'est pas dévouement de sa part, à coup sûr! Il ne voulait pas se nuire; mais il s'est porté, contre son intention, des coups dont il ne se relèvera guère. Son inconsistance, son indécision, sa compromettante indocilité, son inaptitude pour toute fonction politique qui exige du tact dans l'esprit et de l'énergie dans le cœur, toutes ses qualités en un mot se sont étalées dans leur plus grande splendeur. M. Dupin a soulevé tour à tour contre lui toutes les fractions de la chambre. Nous le croyons fini comme homme influent dans la politique. On ne lui enlèvera certainement pas cette place de procureur-général qu'il a si héroïquement offerte pour faciliter les combinaisons ministérielles de ses ex-collègues; mais on ne lui donnera plus celle de président de la chambre, et ce sera justice.

— On lit dans le *Courrier français* :

Plusieurs députés notables du centre gauche et de la gauche se sont rendus ce soir chez M. le maréchal Gérard pour lui exposer que son intervention pourrait aujourd'hui prévenir des essais et des combinaisons dont il est difficile de prévoir la portée dans l'état de division où se trouvent la chambre et le pays. Ils avaient quelque espoir que le maréchal, qui a déjà donné tant de preuves de dévouement à la France, ne se montrerait pas insensible à la démarche qu'ils faisaient dans l'intérêt de tout le monde.

— Tout le monde s'associera à la pétition que M. de Sivry a déposée hier sur le bureau de la chambre et qui demande une amnistie générale pour les condamnés politiques, aussi bien qu'à la proposition d'enquête électorale présentée par MM. Larabit, Auguste Portalis et Chapuy-Montlaville. Ces deux grandes questions ne peuvent manquer d'être traitées dans les premières discussions de la chambre, elles sont de nature à mériter tout son intérêt.

— Nous livrons le fait suivant à l'appréciation du pays. Une invitation vient d'être adressée aux officiers de la garde nationale de Paris, à l'effet de se trouver aujourd'hui à neuf heures, en grande tenue, dans l'église de leur localité, afin d'assister à la messe célébrée à l'occasion de la fête du roi. On ne faisait pas mieux du temps de Charles X.

On citait hier à la bourse de Marseille une nouvelle suspension de paiements; heureusement elle est peu grave, mais voici qui l'est davantage :

On écrit de Bordeaux, le 22 avril, à la *Gazette du Languedoc* : « Notre commerce, depuis le commencement de la crise ministérielle, est à peu près anéanti, les transactions nulles, les expéditions impossibles, le crédit ruiné; toutes les classes souffrent, et pour comble de malheur, la maison Beyermann et la maison Slicher ont suspendu leurs paiements et présentent un passif énorme d'environ trois millions de francs. Que d'intérêts froissés, que de fortunes compromises, que de familles plongées dans la misère, par suite de ce double événement, dont la politique inepte de nos gouvernants a été la première cause ! »

« M. Slicher est ce membre du conseil municipal qui avait fait des spéculations colossales pour envoyer du blé à nos bons et sincères amis les Anglais, et qui se trouve presque ruiné par l'ordonnance qui a défendu l'exportation des grains, ordonnance sans doute indispensable au ministère Molé pour mettre un terme à la violente fermentation causée par la cherté du pain dans les départements de l'Ouest; mais ordonnance illégale, puisque le prix moyen du blé n'était pas encore parvenu au taux prévu par la loi pour empêcher l'exportation. »

Nous donnons aujourd'hui dans son entier le discours de M. Dufaure que nous n'avons pu donner hier que fort restreint.

M. DUFAURE : Je ne monte pas à la tribune pour accuser l'honorable membre qui en descend; mais lorsque le pays est depuis cinquante-trois jours dans l'attente, lorsqu'il souffre de la prolongation de cette crise ministérielle, on n'accepte pas volontiers d'avoir une part de responsabilité dans les événements qui ont empêché qu'elle se terminât. C'est ce seul sentiment qui m'amène à la tribune; j'espère ne rien dire qui blesse le moins du monde l'honorable M. Dupin, mais j'espère montrer à la chambre que tous ceux qui ont pris part à cette combinaison ont été des hommes sérieux, des hommes loyaux, et que la part de responsabilité pour l'avoir fait manquer ne revient à aucun des collègues de l'honorable M. Dupin. (Mouvement général d'intérêt.)

Messieurs, lorsque votre honorable président a été chargé

qu'elle aura fait disparaître dans sa diction le ton du récit, on excusera bien de petites misères, on prendra en main la cause de M<sup>lle</sup> Vigny; mais pour le moment, cette artiste ne pourrait obtenir au Gymnase des rôles assez importants pour former son éducation dramatique, et dans son intérêt même, nous lui conseillerons d'étudier sur un théâtre moins élevé. F. LA.

## LES SEPT CORDES DE LA LYRE,

PAR GEORGE SAND.

Un de nos auteurs les plus féconds, l'enfant du cygne de Cambrai pour la mélodie du langage, nouveau Byron par son génie et son scepticisme, George Sand vient de faire paraître dans la *Revue des Deux Mondes* un numéro des *Sept cordes de la Lyre*, œuvre qu'on pourrait regarder comme tout-à-fait philosophique. Peu d'auteurs ont soulevé plus de sympathie ou d'antipathie. Les lecteurs qui voudraient voir dans un écrivain un prêtre dans sa chaire, ceux qui voudraient que tous les génies eussent la même mission, et qui ne sauraient accorder leur admiration à un grand homme quel qu'il soit, ceux-là, dis-je, se sont depuis long-temps déchaînés contre les doctrines de cet auteur. Ils ne lui ont rien épargné, calomnies et outrages, et, de même qu'à La Mennais, ils lui ont dit : Tu mens à la robe que tu portes, comme si la robe faisait l'homme, comme si l'esprit devait être soumis à la chaire. Tristes et plates accusations de gens qui ne peuvent comprendre l'effervescence du génie, semblables au clergé qui a regardé passer les dépouilles de Nourrit, sans se sentir de la pitié aux entrailles; baves de l'envie, raideur de l'orgueil, où se noient leurs auteurs en s'attirant la pitié.

par la couronne de lui présenter un cabinet, il s'est adressé aux hommes dont il espérait le concours. Après les avoir vus individuellement, il les a réunis dans son cabinet dimanche soir. Je conviens avec M. Dupin que tous n'étaient pas présents : M. Pelet (de la Lozère), en particulier, auquel était destiné le ministère de l'intérieur, était absent. Mais l'honorable M. Pelet n'aurait pas déclaré qu'il répondait de l'assentiment de M. Pelet (de la Lozère) à tout ce que nous conviendrions entre nous, et nous y avions une telle confiance, que, comme l'a dit M. Dupin, nous aurisâmes M. Passy à aller dire à la couronne que le cabinet était composé, à lui en présenter la liste et à lui présenter en même temps une des conditions de sa composition. Nous n'étions donc pas tous présents, mais nous étions tous comme présents; les présents répondaient de l'assentiment de ceux qui ne l'étaient pas.

Là réunis nous examinâmes toutes les questions qui ont été soulevées le lendemain. La question de la présidence réelle du conseil, en particulier, fut très-longuement examinée et discutée par l'honorable M. Dupin, par nous tous. Nous sentions tous comme lui l'avantage qu'aurait eu le cabinet de pouvoir présenter un président du conseil; mais néanmoins, considérant les difficultés qui pourraient s'élever pour le choix de ce président, l'urgence d'en finir, la fête du roi qui approchait, la crise qui durait depuis si long-temps, l'impatience de la couronne elle-même, qui avait demandé à M. Passy de lui présenter un cabinet, et à laquelle il avait été répondu que dans les vingt-quatre heures il lui serait présenté, nous crûmes qu'il était constitutionnel de charger le premier ministre hiérarchiquement, c'est-à-dire le garde-des-sceaux, de présider les délibérations du conseil. Et lorsque j'emploie ces termes de présider les délibérations du conseil, je ne fais que répéter l'expression de l'honorable M. Dupin lui-même. C'est lui qui a indiqué la distinction qui devait être faite dans les termes mêmes de l'ordonnance : ce n'était pas un président du conseil, c'était un président des délibérations du conseil.

Dimanche soir donc, l'honorable M. Passy écrivit au bas de la liste des ministres la condition que, dans l'ordonnance qui nommerait M. le garde-des-sceaux, on ajouterait que le garde-des-sceaux présiderait les délibérations du conseil. Quant au personnel, quant à la distribution des portefeuilles, aucune difficulté ne s'éleva entre nous, et c'est après être convenus de tout, après nous être parfaitement mis d'accord, que nous autorisâmes M. Passy à se présenter aux Tuileries, à montrer la liste du cabinet et à demander l'adhésion de S. M., adhésion qui lui fut donnée. Ainsi, contrat passé, contrat d'honneur, contrat politique entre tous les membres du futur cabinet et la couronne, qui l'acceptait. Du moment que l'acceptation fut donnée, il y avait un contrat, il y avait un lien réciproque entre nous, et nous avions le droit de considérer que tout était terminé. (Assentiment.)

Ce n'est pas, comme l'a dit M. Dupin, que ses collègues voulaient être ministres; je suis désespéré que cette expression lui soit échappée, lorsqu'il sait très-bien qu'aucun de nous n'acceptait le pouvoir ni par goût, ni par plaisir, ni par passion; qu'en ce moment, après cette longue crise, en présence de l'état, de la chambre, tous nous n'acceptions que par dévouement au pays et à la couronne. (Très-bien! très-bien! très-bien!) Ainsi tout était arrêté, le contrat était passé entre nous et la couronne.

Le lendemain M. Dupin se rendit à la réunion à une heure à la présidence; de là nous devions nous rendre à deux heures au château; les ordonnances devaient être prêtes. N'est-ce pas que qui le veut, comme l'a dit M. Dupin. Il a présenté des objections le lendemain; il s'excuse de ne les avoir pas présentées la veille; il explique pourquoi il les a présentées; mais ne perdons pas de vue pourtant que la veille ces objections avaient été présentées, discutées et résolues, et qu'elles avaient été suivies de l'assentiment de tous les membres qui étaient présents. Mais qu'est-ce qui préoccupait l'honorable M. Dupin? La question de la présidence réelle, question qu'il a inscrite sur sa bannière. Je l'ai dit à la chambre, nous sentions tous qu'il aurait mieux valu avoir un président du conseil; mais comme, dans la situation où nous nous trouvions, nous prévoyions de nouvelles difficultés, si cette question était jetée au milieu de nous, nous nous contentions d'avoir un président des délibérations du conseil.

Et à cet égard, que la chambre me permette une réflexion. Ce qui était important, c'était d'annoncer aux chambres et au pays que le cabinet était indépendant et parlementaire, qu'il pouvait se réunir même hors de la présence de la couronne, que même hors de cette présence il avait un président tout désigné. Voilà ce qui nous paraissait important. Eh bien! nous qui voulions être un cabinet parlementaire, nous avions désigné notre président. Et comme l'a dit M. Dupin, la présidence n'était pas attachée à la personne, mais aux fonctions; elle était attachée par l'ordonnance même qui nommerait le garde-des-sceaux au premier ministère.

Tout était constitutionnel dans la mesure que nous avions prise, M. Dupin lui-même l'avait trouvé la veille. Mais depuis la veille au soir il avait appris des événements effrayants, qui lui faisaient craindre de ne pas avoir la majorité dans la chambre. On lui avait dit comment le refus de M. Cunin-Gréville avait été déterminé et motivé.

Eh! Messieurs, dès la veille, nous savions très-bien que M. C.

Deux mots maintenant au sujet du sifflet qui, dans le commencement de l'ouvrage, a lutté contre la salle. Si nous sommes bien informés, cette marque de désapprobation s'attachait bien moins à l'artiste qu'au prospectus du théâtre, et vraiment il n'avait pas tort. Que nous disait en effet l'affiche? M<sup>lle</sup> Legros doit tenir l'emploi de Déjazet. Or, des trois rôles de début choisis par l'actrice, le premier appartient à M<sup>lle</sup> Brohan, les deux autres sont du domaine des jeunes premières. Il est donc bien constant que l'affiche a induit le public en erreur; mais les bonnes actrices sont trop rares pour que nous soyons venus, le prospectus en main, récuser M<sup>lle</sup> Legros; la manière dont cette artiste a rempli le rôle de *Jeanneton* nous a d'ailleurs laissé pressentir tout ce que son jeu pourrait avoir de séduisant dans un genre analogue, et les théâtres de province ne sont pas tellement riches en personnel que toutes les spécialités des genres y soient scrupuleusement distinguées. Nous sommes heureux d'avoir rencontré une artiste qui puisse, alternativement, aborder tous les rôles et toujours s'élever à leur taille.

M<sup>me</sup> Thibaut a fait son premier début dans la *Grande Dame*. Cette actrice est gracieuse sans être belle, son jeu est aisé, sa diction pure, correcte et sentie, sa voix pleine de charme. Jusqu'à présent, nous n'avons à mentionner qu'un succès juste et non contesté; espérons qu'il en sera toujours ainsi pour M<sup>me</sup> Thibaut. Nous avons dans le personnel des dames du Gymnase un progrès bien marqué sur l'année dernière. Toutefois, ne dissimulons point une opinion pénible, M<sup>lle</sup> Vigny doit travailler encore avant de monter sur notre scène; il y a dans elle des éléments de succès qui veulent encore être mûris. Lorsque sa voix bien timbrée sera mieux conduite, lorsque la jeune actrice entrera plus avant dans l'esprit de ses rôles, lors-

Le génie sans doute naît avec l'homme; cependant il arrive souvent que ce génie est torturé par des circonstances qui l'entraînent, froissé par de misérables convenances, et celui dont la nature est trop forte pour se plier entre nécessairement en révolte avec tout ce qui l'étouffe. George Sand a cela de particulier avec les plus grands génies qui se sont mis à l'écart de leur siècle. Franchissant ce monde où ils sont condamnés à vivre, ils vivent à part, et souvent dans leurs paroles ils semblent oublier à qui ils les adressent. Peut-on reprocher, dites-moi, à un poète ses plaintes et ses douleurs, à un prophète ses mauditions, à un homme quelconque ses convictions? Non, on est libre d'ouvrir les oreilles ou de les fermer; mais il ne nous est pas permis de déchirer avec les dents et les ongles de la rage et de la jalousie. Qui voudrait retrancher *Manfred* et *Don Juan* des œuvres de Byron, *Emile* et le *Contrat social* des œuvres de Rousseau, et la plupart des chefs-d'œuvre de nos grands maîtres, presque tous ont été sentis et compris bien après leur apparition. Cependant que de critiques n'avaient-ils pas soulevées parmi leurs contemporains. Chaque génie apporte au monde ses mauditions, de sa nature; de ses inquiétudes, de ses désordres mêmes, s'échappent comme de grandes rumeurs, de grands cris, qui, tout en accusant le monde d'impuissance à les contenir, jettent l'esprit des lecteurs dans des méditations profondes. ressort toujours la vérité, semblable à ces éclairs qui jaillissent d'un noir nuage et éclairent le pauvre pêcheur au milieu de la tempête et des écueils. On pourrait nous dire que c'est la nature des génies qui apportent l'ouragan; je répondrai que c'est la nature du temps. Ils sont comme de nouveaux Prométhées qui souffrent de leur isolement. Ce mettre au niveau de tous, ce rapetisser à l'opinion de chaque moraliste, ce serait tomber



geois, est menacé d'un oubli complet, comme le sont déjà la musette et la canemuse! La trompette à clé, le cornet à piston, l'ophicléide ont déjà fait leur invasion dans les campagnes; et, par suite de cette loi qui nous fait, bon gré mal gré, converger au progrès réel ou fictif, ils sont devenus le complément obligé de tout orchestre de ménestriers dans les fêtes de village.

Ce fut dans l'après-midi du dimanche 17 février, que le cortège des élégants meuniers-dandys limousins commença sa promenade. Ils portaient tous le costume de rigueur, tel ou à peu près tel qu'il a été transmis par la tradition: veste et ceinture rouges, pantalon blanc, bonnet rouge et noir retombant sur le côté, et simulant ainsi le chaperon du moyen-âge. La bande joyeuse était précédée des hautbois et du tambourin; chaque meunier portait une besace amplement garnie de dragées, et des hommes de peine les suivaient, pliant sous le faix d'énormes sacs de bonbons destinés à combler les vides des besaces, qui avaient peine à suffire aux libérales distributions qu'ils faisaient. Du reste, ils ne comptaient point par livres, mais par quintaux, et sans exagération, plus de 3,000 fr. de bonbons furent semés sur le pavé des rues, ou jonchèrent les appartements ouverts aux galants meuniers.

La première maison qu'ils rencontrèrent dans leur marche triomphale, et qu'ils assiégèrent de leurs projectiles, fut celle du procureur du roi, qui en fut quitte pour des carreaux et des vitres joyeusement cassés. La maison fut, à la lettre, mitraillée, et jusqu'à son cabinet qui demeura couvert de bonbons et de débris de toute espèce. C'est du reste une marque d'honneur qu'un semblable siège. La police protège ces réjouissances éminemment populaires. Les sergents de ville précédaient et suivaient le cortège pour maintenir l'ordre au milieu de ce désordre autorisé; le proscrire, ce serait risquer une quasi-émeute.

Toute la population urbaine et celle des villages voisins se précipitaient sur les pas du cortège, et se ruaient pour avoir leur part de ces douceurs, ainsi prodiguées pendant un seul jour de l'année. Les fenêtres et les balcons occupés par les dames furent

les plus exposés aux attaques. Ce ne furent plus seulement des poignées de dragées qu'on leur lança, ce furent des cornets entiers qui volèrent, et, dans leur chaleureux empressement, les besaces elles-mêmes qui leur furent adressées.

La galanterie française n'est jamais en défaut; elle triomphe même des soucis politiques de notre époque, et, durant toute la journée du 17 février, les plus profonds politiques du pays oublièrent le grand champ de bataille des prochaines élections.

La fête se termina, comme elle avait commencé, par des feux de joie et des rondes aux flambeaux, qui se prolongèrent bien avant dans la nuit, jusqu'à ce que la pluie, qui avait respecté cette fête locale, en dispersât et les acteurs et les spectateurs.

DÉCÈS DES 24 ET 25 AVRIL.

Jeanne-Marie Michaud, fille d'Etienne, 15 ans, homme de confiance, rue Royale, 7. — Marie Gouard, veuve Allier, 66 ans, rentière, rue Grenette, 56. — Joseph Camelin, 43 ans, liquoriste, rue des Pierres-Plantées, 1. — Marie Camus, fille de défunt Simon, 15 ans, la mère déveuse, rue Dubois, 29. — Marie-Hélène Barbarin, femme Laurent, 67 ans, logeur, rue Thomas-sin, 9. — Jean-Victor Brion, fils des défunts, 90 ans, ancien curé retraité, célibataire, rue de la Reine, maison Jacquand. — Marie Buffavand, veuve Reydelet, 74 ans, sans état, rue des Chartreux, 41.

Des 26 et 27.

Jean-Auguste Moriot, fils naturel de Jeanne-Scholastique, 27 ans, horloger, célibataire, rue de la Liberté, 7. — Antoine-Roch-Madeleine Simond, fils des défunts, 50 ans, contrôleur de l'octroi en retraite, célibataire, place Louis-le-Grand, 4. — Elisabeth Chabbli, 45 ans, découpeuse de schalls, rue Grôlée, 50. — Charles-Alexis Creuseton, 52 ans, médecin, à Paris, mort hôtel des Façades, 2. — Gabriel-André Grafin, 72 ans, militaire retraité, rue Casati, 7. — Marie Duboclard, fille de Barthélemy, 9 ans, manoeuvre maçon, place du Plâtre, 18. — Marie Geneviève-Nicolas Desjardins, veuve Tony, 72 ans, rentière, rue du Garet, 4. — Laurent Berthier, fils d'Antoine, 25 ans, bijoutier, chez M. Marin, célibataire, petite rue Mercière, 17.

Des 28 et 29.

Marie Peisselon, fille des défunts Jacques-Louis, 59 ans, passementière, célibataire, quai Monsieur, 121. — Benoit Neyron, 88 ans, rentier, rue de

l'Hôpital, 54. — Etienne Morin, veuve Imbert, 56 ans et demi, sans état, rue des Bouchers, 3. — Suzanne-Pauline, femme Rey, 25 ans, le mari lithographe, montée des Carmélites, 9. — Jeanne Gondard, femme Bourdin, 29 ans, serrurier, rue Bourbon, 34. — Antoinette-Marie Berchoux, 29 ans, Bruyère, 49 ans, le mari épinglier, rue de la Grande-Côte, 2. — Barthélemy Marcou, fils de Barthélemy, 13 ans, l'enfant journalier, logé chez M. De-lorme, rue Neuve, 34. — Marie-Madeleine Berger, fille de Jacques, 47 ans, fabricant d'étoffes, rue Maçon, 9. — Antoine-Camille Brossier de la Roullière, 51 ans, capitaine de cavalerie en retraite et chevalier de la Légion d'Honneur, rue du Péral, 52. — Françoise Roux, fille de Pierre-Joseph, 8 ans et demi, le père homme de confiance, grande rue Pizay, 50.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

Ayant déjà parlé du Kaïffa, nouvelle substance pectorale et stomachique, nous publions avec plaisir les deux rapports suivants :

« Je soussigné certifie que le Kaïffa est un excellent nutritif aromatique et mucilagineux pour activer la convalescence. » Cet aliment médicamenteux excite d'une manière heureuse les forces digestives lorsqu'elles sont dans un état de débilité complète. » Signé : PATRIS, docteur-médecin.

« Je soussigné, docteur en médecine de la Faculté de Paris, atteste que le Kaïffa, substance alimentaire que prépare M. Lamory, par son goût agréable, ses qualités éminemment nutritives, sa facile digestion, me paraît être une découverte très-heureuse et très-utile à l'humanité. Comme médecin, j'en recommande l'usage. » Signé : E. MOULLIN, rue de Bussy, n° 15 (1).

(1) Dépôts autorisés chez MM. les pharmaciens suivants : Vernet, à Lyon; Giroux, à Belleville; Michel, à Tarare; Voituret, à Villefranche; Gelin, à Beaujeu. Ils délivrent gratis une brochure intitulée : *Conseils d'hygiène et de médecine usuelle*, par un docteur de la Faculté de Paris.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLEBIE, 19.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE.

NOURTIER, rue de la Préfecture, 6, au centre. A 2 sous la carte en noir. — 4 sous en couleur.

ATLAS

GÉOGRAPHIQUE, STATISTIQUE ET PROGRESSIF.

DES DÉPARTEMENTS DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES.

58 cartes sur 1/4 de Jésus divisées en 20 livraisons par TARDIEU. Prix de la livraison en noir, 50 c. couleur, 1 fr. IL EN PARAIT UN PAR SEMAINE

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1373) VENTE APRÈS DÉCÈS

Des objets mobiliers dépendant des successions du sieur Jean-Baptiste Gubian et de la dame Louise Molliard, son épouse, et de celle du sieur Joseph Gubian, place Louis XVI, aux Brotteaux.

Le vendredi dix mai mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, au domicile ci-dessus indiqué, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente aux enchères des objets mobiliers dépendant des successions desdits sieurs et dame Gubian et Joseph Gubian, consistant en lits garnis, chiffonnière en acajou, glaces, meubles de salon, console, pendules, chaises, tables, commodes, batterie de cuisine, linge de lit et de table, trousseau de femme, etc., etc.

Le lundi dix juin suivant, à midi, dans la salle de vente de MM. les commissaires-priseurs, port du Temple, n° 42, il sera procédé à la vente aux enchères de l'argenterie dépendant de la succession du sieur Jean-Baptiste Gubian.

Les ventes auront lieu à la requête des héritiers bénéficiaires et en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil en forme.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

Etude de M<sup>e</sup> Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, 1.

A VENDRE AUX ENCHÈRES,

EN TOTALITÉ OU PAR LOTS,

Le 5 mai 1839, à dix heures du matin, des immeubles situés à la Guillotière, consistant :

1<sup>o</sup> En un pré situé au territoire de la Mouche, de la contenance de cinquante-un ares soixante-douze centiares, soit quatre bichérées;

2<sup>o</sup> Un autre pré situé au même lieu, de la contenance de cent vingt-neuf ares vingt-quatre centiares, soit dix bichérées;

3<sup>o</sup> Une terre située au même lieu, de la contenance de quatre-vingt-dix ares cinquante-cinq centiares, soit sept bichérées;

4<sup>o</sup> Une terre située au territoire de Combe-Blanche, de la contenance de quatre-vingt-dix ares quarante-cinq centiares, soit sept bichérées. (1792)

Même étude.

A VENDRE AUX ENCHÈRES,

Le 12 mai 1839, à 10 heures du matin, une terre, à la Guillotière, chemin du Vivier, de la contenance de 38 ares 79 centiares, soit 3 bichérées, complantées d'arbres fruitiers et treilles, avec une pompe, le tout clos de mur. Il existe, en outre, un petit corps de bâtiment pour le cultivateur. (1793)

(6512) A VENDRE.—Un excellent fonds de mercerie et de broderie.

S'adresser à M<sup>e</sup> Berloty, notaire, place des Terreaux, n° 10.

ANNONCES DIVERSES.

(6509) A VENDRE pour cause de départ. — Un fonds de café et de chambres garnies; le tout bien agencé et situé sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, n° 11. S'y adresser.

(8117) A VENDRE.—Fonds de café situé aux Brotteaux, et très-bien achalandé.

S'adresser, pour d'autres renseignements, chez M. Aurion, quincailleur, place du Plâtre, n° 3.

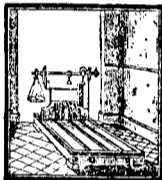
Etude de M<sup>e</sup> Morand, notaire, à Lyon, rue de la Gerbe, n° 14.

(6511) A VENDRE.—Magasin de chapellerie bien achalandé, situé place St-Georges, n° 5. On donnera des facilités pour le paiement. S'y adresser.

(6507) SERVICE GÉNÉRAL DES OMNIBUS.

A partir du 1<sup>er</sup> mai, le service des omnibus des Terreaux à l'Île-Barbe se fera régulièrement toutes les heures, départ et retour.

Bureau, rue Sainte-Marie-des-Terreaux.



NOUVEAU BREVET. BALANCES - BASCULES POIDS ET MESURES AU SYSTÈME DÉCIMAL,

Chez BERANGER et C<sup>e</sup>, brevetés,

Rue des Forces, à Lyon,

Fournisseurs des poids publics des villes d'Aubenas, Annonay, Crest, St-Etienne, St-Laurent, Mâcon, Montbrison, Montélimar, Montmerle, Privas, Le Péage, Le Puy, Pont-de-Vaux, Roanne, Romans, Tarare, Tournon, Valence, et autres.

Des prospectus offrant des avantages aux communes pour ces établissements sont envoyés franco par la manufacture sur la demande des maires. (Affranchir.) (8121)

CHOCOLAT FERRUGINEUX,

DE COLMET-DAAGE, PHARMACIEN A PARIS.

Ce CHOCOLAT, le seul approuvé par la Faculté de Médecine de Paris, est d'un goût agréable; il convient contre les pâles couleurs, les maux d'estomac, les palpitations de cœur, la faiblesse. Pour les enfants délicats, il est sous forme de bonbons, et se vend par boîtes de 2 fr. 40 c. à 3 fr. 50 c.—Lire la notice.—Chez M. Vernet, pharmacien, à Lyon.

Certificat de M. Marjolin, chirurgien-consultant du roi, etc.

J'ai conseillé souvent l'usage du chocolat ferrugineux de M. Colmet-Daage. Ce chocolat, dans la préparation duquel entre une poudre de fer dans une extrême division, devient un aliment médicamenteux éminemment utile dans tous les cas où on emploie le fer, et il arrive souvent que ce chocolat est facilement digéré quand les ferrugineux usités ne sont pas supportés par les estomacs.

MARJOLIN. (836—3730)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et véroériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxions blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Moutret fils, épicière, rue Marchande. A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincailleur, Grande-Rue. A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. (2025)

Eaux minérales naturelles et artificielles.

REMÈDES BREVETÉS, AUTORISÉS, Annoncés dans les journaux.

DÉPOT GÉNÉRAL CHEZ VERNET, PH., PLACE DES TERREAUX, 13.

Chocolats de santé Bains de vapeur à domicile.

Le public est prévenu que le service des convois par eau, sur le Rhône, de Lyon à Arles et points intermédiaires, par la navigation descendante, et celui sur la Saône, de Lyon à Chalon et vice versa, pendant deux ans, du 1<sup>er</sup> juin 1839 au 31 mai 1841, seront traités séparément et mis en adjudication publique, le 24 mai prochain, à midi, à l'Hôtel-de-Ville de Lyon.

Les personnes qui voudront entreprendre l'un ou l'autre service, pourront prendre connaissance des cahiers des charges : à Lyon, dans les bureaux de M. l'intendant divisionnaire, rue de la Liberté, 7, et de M. le sous-intendant militaire, rue Saron, 18; à Dijon, Chalon-sur-Saône et Avignon, dans ceux de MM. les intendants et sous-intendants militaires. (8112)

(6505) Les sieurs GUINET et PARISIS ont l'honneur de prévenir MM. les amateurs que le 8 mai prochain ils recevront soixante chevaux de races diverses d'Allemagne.

MALADIES SECRÈTES ET FLEURS BLANCHES,

RÉCENTES, ANCIENNES ET RÉPUTÉES INCURABLES,

Guéries sans rechute, d'un à cinq jours, par la méthode sûre et facile du docteur Thivaud, de Montpellier.— Un flacon suffit pour la guérison de l'écoulement le plus ancien. — Dépôt seul, chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon. (2066)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE, COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, ces ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n° 13. (2005)

GUÉRISON

DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officielles PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (2031)